



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du 19 mai 2026

Présent.es : Françoise BAGOT, Laurent BLIN, Mireille BLONDET, Roselyne CHEVALIER, Hélène D'ALANÇON, Christian DE BROSES, Nelcy DELANOE, Ghislaine DEPRUN-SACK, Emmanuel DUPRAT (ADRAQH), Stéphane GARNIER, Bertrand HELLION, Julien ISENMANN, Franck ISHEMEZWE, Christophe JUNIEN, Muriel MERCIER, Fabien SARFATI, Céline STEENKESTE, Greg WOLF.

Auditeurs libres : Frédéric CAROL.

Excusé.e.s : Ismaila DIALLO, Pierre GENIN,

Mairie : Franck GUILLORY, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté, Référent du quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil, Alexandre BAUX-DE CASTRO, chargé de participation citoyenne.

En introduction de la réunion, la coprésidente donne la parole à Franck GUILLORY afin qu'il réponde à la question de la séance précédente.

Question de la séance précédente

Quelles mesures sont prévues pour gérer et contenir le déroulement, les débordements de la fête de la Musique ? Notamment des arrêtés préfectoraux ou municipaux sont-ils pris pour le quartier afin d'interdire la vente d'alcool et la musique amplifiée sur la voie publique ?

Cette année la fête de la musique tombe un dimanche et non un samedi. Elle fait cependant l'objet d'une attention particulière, au regard des difficultés rencontrées l'an dernier. Une volonté forte existe de passer en revue l'ensemble des enjeux liés à cette manifestation afin d'anticiper au mieux les éventuels débordements, ainsi que les conséquences de la fête le lendemain. Dans ce cadre, les services, notamment la Police Municipale et la Propreté, seront pleinement mobilisés. Cette vigilance s'inscrit également dans un contexte événementiel dense (finale de la Ligue des Champions le 30 mai, suivie de la coupe du monde de football).

En amont, la Mairie de Paris Centre examine les demandes d'occupation de l'espace public et accorde ou non les autorisations. L'objectif est d'éviter une trop forte concentration d'animations dans un même secteur et de préserver des zones de tranquillité, notamment pour les riverains. Il a également été précisé qu'une communication spécifique serait adressée par la Mairie aux commerçants.

Concernant la sécurité, une coordination étroite est en place entre la Mairie et la Préfecture de Police. Une veille des réseaux sociaux permet également d'identifier en amont d'éventuels appels à rassemblement pour adapter les moyens.

Concernant la propreté, le jour J, la « fonctionnelle » de la DPE (service parisien transverse à tous les arrondissements, spécialisé dans le nettoyage des lieux difficiles d'accès ou nécessitant d'important moyens humains notamment lors de grands événements sportifs ou de manifestations) sera mobilisable dès 4h du matin pour le nettoyage des zones les plus fortement impactées. Dès 6h du matin les équipes de la section territoriale de propreté

de Paris Centre interviendront. Une vigilance spécifique sera également portée aux abords des établissements scolaires.

Plusieurs questions ont été soulevées suite à la réponse de Franck GUILLORY.

Concernant la musique amplifiée, il est précisé qu'elle ne fait pas l'objet d'une interdiction en tant que telle. Concernant la vente d'alcool à emporter, Franck GUILLORY précise qu'il s'agit d'un point de vigilance important. Concernant les autorisations qui ont été délivrées, elles ne sont ni affichées ni mises à disposition des riverains. Par ailleurs, il est recommandé aux commerçants de privilégier l'usage de gobelets réutilisables (type écocup) plutôt que des gobelets en plastique. Concernant la responsabilité des commerçants face aux problèmes de propreté liés à l'événement qu'ils ont organisé, Franck GUILLORY évoque la possibilité de mettre en place un forfait post-événement. Cependant, si ce dispositif permettrait de facturer le nettoyage aux commerçants ou organisateurs d'événements, il nécessite toutefois un cadre réglementaire adapté qui n'est pas en place actuellement.

Pour conclure, la coprésidente rappelle qu'il n'est pas possible de modifier l'ensemble du dispositif d'une édition à l'autre. Elle insiste sur la nécessité de procéder par étapes. L'idée du forfait post-événement est jugée intéressante et mérite d'être approfondie selon elle.

Commerce de proximité

Une habitante rappelle que la question de la mono activité bistrotière est un sujet structurant du Conseil de quartier depuis sa création, également évoqué dans le programme municipal. Le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil est particulièrement concerné, avec 9 à 10 établissements tous les 100 mètres générant de nombreuses nuisances pour les habitants. Le Conseil de quartier avait déjà travaillé sur ce sujet lors de la révision du PLU (2021-2023), en produisant un cahier d'acteur proposant notamment de limiter l'implantation de nouvelles activités de restauration dans les zones saturées. Cependant ces propositions n'ont pas été retenues, et le PLU actuel ne permet pas d'exclure la restauration des secteurs protégés.

Enfin, elle rappelle que la Ville dispose d'un levier complémentaire via Paris Commerces, qui gère une part importante des locaux commerciaux, et qui pourrait être mobilisé pour favoriser une plus grande diversité des activités dans le quartier.

Des habitants ajoutent que la surconcentration de restauration rapide pose un certain nombre de problèmes, notamment de propreté. Par exemple, autour de la fontaine des Innocents, il y a 12 établissements de restauration rapide dans un rayon de 50 mètres. Dans ce contexte, un habitant rappelle que l'enseigne Master Poulet s'installe au 5 rue Berger.

Franck GUILLORY rappelle qu'il s'agit d'un immeuble appartenant à un propriétaire unique. Il précise que la réglementation actuelle ne prévoit aucun *numerus clausus* permettant de limiter le nombre d'établissements de ce type. À titre d'information, il rappelle que le maire de Saint-Ouen a permis de constater l'impossibilité pour une collectivité d'interdire l'implantation d'une enseigne au seul motif de la nature de son offre (notamment en matière de restauration rapide) après avoir perdu son procès visant à empêcher l'installation d'un Master Poulet dans sa ville.

Les leviers d'action de la Ville restent donc limités. La mairie sera toutefois vigilante au respect de la réglementation, notamment en ce qui concerne :

- les locaux de stockage des déchets,
- les extracteurs,
- et les conditions d'occupation de l'espace public (terrasses).

Des interventions pourront être engagées en cas de non-respect de ces règles.

Il rappelle également qu'il n'est pas possible d'imposer un type de commerce contre la volonté d'un propriétaire, ce qui limite la capacité d'action publique sur la diversité commerciale. Enfin, Franck GUILLORY ajoute qu'Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, souhaite

mettre en place un encadrement des loyers commerciaux, afin de mieux réguler l'implantation des activités et favoriser une meilleure diversité des commerces.

Jardin Nelson Mandela

La coprésidente rappelle la priorité donnée à la sécurité des piétons, notamment des plus vulnérables. Elle ajoute que des conflits d'usage importants existent entre cyclistes et piétons dans le jardin Nelson Mandela. Il est rappelé que, dans les parcs et jardins, les piétons sont prioritaires et que les vélos doivent circuler uniquement sur les axes autorisés ou être tenus à la main.

Le Conseil de quartier demande un rappel des règles via une campagne de sensibilisation pour les cyclistes afin qu'ils se conforment aux règles.

Cartographie des « points noirs »

Une déambulation a été organisée la veille dans le quartier (secteur Montorgueil–Turbigo) afin d'observer les problématiques du quotidien et les leviers de réduction des déchets.

Les points noirs sont définis comme des lieux nécessitant des aménagements spécifiques pour mettre fin aux incivilités. La mairie travaille à un nouveau processus, en agissant à la source via des échanges avec commerçants, bailleurs et copropriétés. Les Conseils de quartier seront associés à cette démarche.

Cette approche vise à compléter les dispositifs existants (comme DMR) par des actions plus humaines et locales, avec des référents à l'échelle de micro-quartiers.

Plusieurs situations concrètes sont évoquées :

- des problèmes récurrents de gestion des déchets par certains commerçants,
- des difficultés de collecte rue Greneta, entraînant une accumulation de bacs, avec la piste d'abris-bacs nominatifs éventuellement végétalisés,
- la réflexion en cours sur la suppression progressive de certaines corbeilles de rue, accompagnée d'un travail de sensibilisation.

Enfin, la question des nuisances liées aux déjections et urines est abordée. Les urines humaines seront traitées dans le cadre des points noirs. Concernant les chiens, l'objectif est de favoriser les bonnes pratiques tout en améliorant les conditions de cohabitation en ville.

Nuisances liées au RER

Des habitants signalent des nuisances sonores et de vibrations liées aux voies des RER A, B et D de la station Châtelet, notamment en raison de l'usure des voies. Ils rappellent qu'une solution technique existe, consistant à faire circuler un train meuleur afin d'aplanir les rails. Cette intervention, déjà réalisée il y a une vingtaine d'années, s'était avérée efficace. Toutefois, les nuisances réapparaissent aujourd'hui en raison de l'usure des rails. Les habitants constatent donc une augmentation récente des vibrations et du bruit et appellent à un meilleur entretien des voies par la RATP.

Franck GUILLORY indique avoir bien pris en compte cette problématique et précise que la mairie va se saisir du sujet, en lien avec l'adjoint compétent, afin d'engager un dialogue avec la RATP et Île-de-France Mobilités.

Question pour la prochaine séance

1. Quel est le nombre de locaux commerciaux gérés par Paris Commerces pour chaque Conseil de quartier de Paris Centre (sinon par arrondissement de Paris Centre), et parmi ces locaux,
 - le nombre de locaux loués à des établissements de type restauration ou débits de boissons,
 - le nombre de locaux loués à des commerces artisanaux de proximité hors restauration (avec le détail si possible),
 - et le nombre de locaux vides

2. Quel est le statut du piéton et du cycliste dans le jardin Nelson Mandela, notamment dans l'allée centrale qui relie Saint Eustache au Pont Neuf ?

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.
- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.